

N° 2023.193

Communauté d'Agglomération

Le Muretain Agglo

Objet :

Adoption des tarifs "assainissement"
pour l'année 2024
Périmètre des communes de Muret,
Saint-Lys et Bonrepos-sur-Aussonnelle

Département de la Haute Garonne

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

En exercice : 59
Présents : 44
Absents excusés : 5
Procurations : 10
Ayant pris part au vote : 54

L'an deux mille vingt-trois, le 19 décembre à 18 heures 30, les membres du Conseil de Communauté, légalement convoqués, se sont réunis à l'Espace François Mitterrand de Labarthe sur Lèze sous la présidence de Monsieur André MANDEMENT.

Date de la convocation : 13 décembre 2023

Étaient présents : Mesdames et Messieurs MANDEMENT, PÉREZ, DELAHAYE, GERMA, ZARDO, TOUZET, DULON, RUEDA, BELOUAZZA, TERRISSE, SIMÉON, SÉVERAC, LOUZON, MAILHÉ, SUAUD, MONTARIOL, LACAMPAGNE, DEUILHÉ, LOUIT, SUTRA, REY BETHBEDER, LAMPIN, NOVALES, BOUTELOUP, STREMLER, SOTTIL, ENJALBERT, CARLIER, MABIRE, HUCHON, GUERRIOT, GAMBET, VACHER, DELSOL, COLL, AUTHIÉ, BERGIA représenté par PEYRIERES, MATHEU, GASQUET, MORERE, PALAS, DESCHAMPS, BÉRAIL, CASSAGNE

Étaient absents : Mesdames CREDOT, VALLIER, SUSSET, Messieurs VIDAL, REFUTIN

Pouvoirs :

Monsieur BÉDIÉE ayant donné procuration à Monsieur TERRISSE
Madame VITET ayant donné procuration à Madame SIMÉON
Madame RODRIGUEZ ayant donné procuration à Madame LACAMPAGNE
Madame KOFFEL ayant donné procuration à Monsieur STREMLER
Madame DIOGO ayant donné procuration à Monsieur SOTTIL
Madame GALY ayant donné procuration à Monsieur MONTARIOL
Monsieur PUIG ayant donné procuration à Monsieur AUTHIÉ
Monsieur CHEBELIN ayant donné procuration à Monsieur DEUILHÉ
Monsieur GARAUD ayant donné procuration à Monsieur DELSOL
Madame CAMBEFORT ayant donné procuration à Madame MATHEU

Monsieur CARLIER a été désigné Secrétaire de séance.

Rapporteur : André MANDEMENT

Vu l'arrêté préfectoral du 07 avril 2022 actant les statuts du Muretain Agglo ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2020.072 du 09 juillet 2020 ;

Vu les délibérations définissant les intérêts communautaires du Muretain Agglo ;

Sur proposition de son Président et après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire,

APPROUVE les nouveaux tarifs « assainissement » sur le périmètre des communes de Muret, Saint-Lys et Bonrepos sur Aussonnelle tels que présentés ci-après à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

HABILITE le Président, ou à défaut son représentant, à prendre toutes les mesures afférentes à la mise en œuvre de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Président

certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de la
présente délibération
compte tenu de la transmission
à la Sous-préfecture le ... 21/12/2023
et de la publication le ... 21/12/2023



Le Président,

André MANDEMENT

Accusé de réception en préfecture

031-20068641-20231219-2023193CC-DE

Reçu le 21/12/2023